



Gazette  
de la Compagnie Des Experts de Justice  
Près la Cour d'Appel de Toulouse

Numéro Quarante

PEAUGER Vivian +33 620 512 989  
Secrétariat Général Adjoint Gzt 19/40  
[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)



N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230  
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE  
[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

# Sommaire

## Édito

- Le mot du Président..... 3

## Évènements

1. Épidémie de COVID-19 – Restrictions de déplacement et gestes barrière..... 4
2. Echanges avec Monsieur le Bâtonnier FURET ..... 6
3. Report du Colloque du 25 mars 2020 : « L'Expert entre le Fait et le Droit »..... 7
4. La formation ARCADIE ..... 12
5. Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel du 17/01/2020 ..... 14
6. Discours de rentrée – M. POUYSSEGUR du 17/01/2020..... 19
7. Audience solennelle de rentrée du Tribunal de Commerce du 22/01/2020 ..... 30
8. Prise de fonction des Juges consulaires 2020 – Biographies ..... 33

## Divers

9. Formation des nouveaux experts CAABLE du 27/02/2020..... 34
10. Concert des élèves du Conservatoire Régional de Toulouse 05/03/2020..... 35



# Le mot du Président



Mesdames et Messieurs les Magistrats,  
Mesdames et Messieurs les Avocats,  
Mesdames et Messieurs les Experts de Justice,  
Chers collègues,

**Protégeons nous pour mieux protéger tous ceux qui nous sont chers.**

N'oublions pas les gestes fondamentaux qui nous sauveront tous de cette guerre bactériologique. Nous serons alors plus forts pour reprendre le cours de nos vies avec la protection de DICE, déesse de la justice des mortels ; et laisserons la déesse THEMIS administrer le lois de l'Olympe.

Et pour assurer une reprise efficace n'oublions pas les fondamentaux, c'est-à-dire l'essentiel des actes et gestes des pratiques physiques, sportives, intellectuelles ou techniques. Le sportif travaille sans cesse à la perfection du geste juste qui lui permettra d'être performant. Il en va de même pour l'expert de justice, qui se doit de se former, et de maintenir sa formation au plus haut degré d'exigence... C'est dans cet esprit que la Compagnie des Experts près la cour d'appel de TOULOUSE, par le biais de notre organisme de formation agréé, l'association ARCADIE, propose des formations qui permettent aux nouveaux experts d'apprendre « les fondamentaux », mais aussi aux plus chevronnés de les réviser. Et pour cette année 2020, deux journées riches en échange entre les magistrats, les avocats et les experts de justice vous seront proposées.

La traditionnelle et bisannuelle journée d'échanges magistrats – avocats – experts ,qui a été reportée pour respecter les règles non écrites du bon comportement civique et sanitaire, se déroulera in fine le jeudi 26 novembre 2020 dans un lieu désormais habituel : le salon panoramique de la Médiathèque à TOULOUSE. Le thème est riche, et appelle à la réflexion : « L'expert, entre le fait et le droit ». Vous trouverez, sur notre site, l'intégralité du programme.

Auparavant une première de formation magistrale se déroulera au Grand Théâtre d'ALBI le 18 juin où nous serons appelés, comme il se doit pour un tel jour, à y traiter le thème « De l'avis de l'expert de justice jusqu'à la décision de justice définitive ».

Ces manifestations permettront à nouveau, et malgré nos différences d'approche et d'analyse des sujets, une meilleure résolution des litiges. Nos différences sont effectivement une vraie richesse, dans la mesure où elles seules permettent une évolution des points de vue à travers un débat contradictoire, et prouvent ainsi l'adage selon lequel ce sont bien nos différences qui nous rassemblent...Poursuivons donc nos exercices et la répétition des fondamentaux, et partageons nos points de vue sur la pratique. C'est bien l'esprit de ces colloques, d'aujourd'hui et de demain j'espère.

**Charles CROUZILLAC**  
Président de la Compagnie des Experts  
près la Cour d'appel de TOULOUSE

LE MOT DU PRESIDENT



Gzt 19/40

[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230  
adresse postale : 10 Place Saint - 31068 TOULOUSE

[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

3

## 1. Épidémie de COVID-19 – Restrictions de déplacement et gestes barrière

Dès ce mardi 17 mars à midi et pour une durée de quinze jours au minimum, des mesures drastiques de confinement sont appliquées par le Gouvernement pour lutter contre l'épidémie du coronavirus COVID-19. Ces dispositions ont fait l'objet d'un décret du Premier Ministre, que vous pouvez [consulter sur Legifrance](#).

Ce décret « *interdit jusqu'au 31 mars 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements pour les motifs suivants, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes :*

1° *Trajets entre le domicile et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés ;*

2° *Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées par arrêté du ministre chargé de la santé pris sur le fondement des dispositions de l'article L. 3131-1 du code de la santé publique ;*

3° *Déplacements pour motif de santé ;*

4° *Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance des personnes vulnérables ou pour la garde d'enfants ;*

5° *Déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie. »*

Le ministre de l'intérieur a également confirmé hier soir que toute personne qui ne respecterait pas ces restrictions serait passible d'une contravention, et qu'il en irait de même pour toute personne qui ne serait pas en mesure de présenter un document attestant, sur l'honneur, des motifs de son déplacement.

Vous trouverez, [à ce lien](#), la page gouvernementale qui propose [le téléchargement](#) d'une attestation sur l'honneur, qu'il faut soit imprimer, soit reproduire de façon manuscrite.

Enfin, vous trouverez, à la page suivante, un rappel des gestes barrière à appliquer.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**

(appel gratuit)

## *2. Echanges avec Monsieur le Bâtonnier FURET*



Interrogé sur les relations entre Avocats et Experts Judiciaires, le Bâtonnier FURET s'est félicité qu'elles soient constructives et bienveillantes. Le travail de la Compagnie sur les formations aux Experts, précise-t-il, est important et il souhaite que cela se poursuive.

Il lui était difficile de ne pas aborder le problème actuel qui mobilise une grande contestation chez les Avocats.

Il nous a fait part du travail important de mise au point de la plateforme OPALEXE qui fera prochainement l'objet d'une charte d'application. Charte réalisée en concertation avec les Magistrats, les Avocats et les Experts. Il a abordé les axes d'amélioration et trouve que le temps de notification est parfois un peu long. De plus, il souhaite que la conservation des pièces, certes dans un cadre sécuritaire, soit très longue.

Enfin, le Bâtonnier de TOULOUSE est un acteur important de la justice toulousaine. Son implication et son sérieux sont appréciés de tous.

### ***3. REPORT DU COLLOQUE DU 25 MARS 2020 : « L'Expert entre le Fait et le Droit »***

Mesdames et Messieurs les Experts de Justice, Chers Collègues,

Comme vous le savez, le Gouvernement a interdit les rassemblements de 100 personnes ou plus et a ordonné des mesures drastiques de limitation des déplacements. Cette interdiction frappera entre autres notre colloque magistrats - avocats - experts prévu le 25 mars prochain, et pour lequel les inscriptions avaient largement dépassé le seuil fatidique des 100 personnes.

Au vu de cette interdiction, et après avoir pris attache auprès du gestionnaire de la Médiathèque de TOULOUSE, je vous confirme donc que **notre colloque prévu le 25 mars 2020 est reporté au jeudi 26 novembre 2020, toujours sur le même site, et avec le même programme...** et avec l'espoir que la troisième fois sera la bonne !

Ceux d'entre vous déjà inscrits au colloque seront prochainement informés de la procédure qui leur permettra soit de maintenir leur participation pour le 26 novembre prochain, soit d'obtenir le remboursement de leurs frais d'inscription. Nous vous demanderons toutefois de bien vouloir faire preuve de bienveillance envers nos prestataires, au vu des circonstances exceptionnelles.

Et nous oserons espérer avoir enfin le plaisir, une fois les épreuves actuelles passées, de nous retrouver le 26 novembre, pour échanger ensemble sur une thématique qui concerne tous les intervenants autour de la procédure expertale, dont nous vous communiquons à nouveau le programme. Les inscriptions en ligne demeurent ouvertes [à ce lien](#).



COLLOQUE  
MAGISTRATS AVOCATS EXPERTS



**L'EXPERT, ENTRE LE FAIT ET LE DROIT**

**Mercredi 25 mars 2020 à Toulouse**  
*Médiathèque José CABANIS*  
**ESPACES VANEL**



**Compagnie des Experts de Justice près la cour d'appel de TOULOUSE**

Adresse postale : Chez le secrétaire général Yves Baduel  
165 chemin de la Tuilerie – 31330 MERVILLE  
Téléphone : 05 34 26 30 39 – Email : [secretaire.general@expert-judiciaire-tlse](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse).





## Programme du colloque



### L'EXPERT ENTRE LE FAIT ET LE DROIT

#### **Formation Magistrats / Avocats / Experts**

Salle panoramique de la Médiathèque de Toulouse  
Mercredi 25 mars 2020

**08H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

Collation ; signature des feuilles de présence

**09H00 : DEBUT DU COLLOQUE**

**Ouverture des travaux par Monsieur Charles CROUZILLAC**,  
Président de la Compagnie des Experts de Justice de TOULOUSE

**Présentation des personnalités :**

**Monsieur Jacques BOULARD**, Premier Président de la cour d'appel de TOULOUSE ; **Monsieur Jean-Marc CHAZOTTES**, Avocat Général faisant fonction de Procureur Général près la cour d'appel de TOULOUSE ; **Monsieur le Bâtonnier Manuel FURET**, Bâtonnier du Barreau de TOULOUSE

**Présentation du programme de la journée par le modérateur des débats, Monsieur Michel NICODEME**, Expert agréé près la Cour de Cassation

### I. A L'ORIGINE, LE DROIT

**09H30 : Intervention de Monsieur Jacques BOULARD**, Premier Président de la cour d'appel de TOULOUSE

Philosophie et motivations dans la désignation de l'expert  
Choix de la mesure d'instruction et rédaction de la mission  
Compétence de l'expert et adéquation des questions posées

### II. ENSUITE LE FAIT DANS LE DROIT

**10H15 : La propriété intellectuelle, par Monsieur Michel ALQUIER**,  
Professeur émérite, Expert près la cour administrative d'appel de BORDEAUX

10H45 – Pause



**11H00 : Le secret des affaires, par Monsieur Dominique LENCOU, Expert près la Cour de Cassation et ancien président du CNCEJ**

**11H30 : Le secret médical, par Monsieur le Bâtonnier Frédéric DOUCHEZ, Avocat et ancien bâtonnier au barreau de TOULOUSE**

**12H00 : Le respect de la vie privée, par Monsieur Michel DEFIX, Président de la chambre sociale de la cour d'appel de TOULOUSE**

Ces quatre interventions porteront sur l'alchimie nécessaire entre le fait et le droit dans la mission d'expertise. Il sera abordé dans ce chapitre les limites des investigations et moyens à mettre en œuvre dans une mesure d'instruction.

**12 h 30 – Déjeuner buffet sur place**

**Reprise des travaux à 14 h 30**

### **III. PUIS LE DROIT DANS LES FAITS**

**14H30 : Intervention de Monsieur Jean-François JACOB, Expert près la cour administrative d'appel de MARSEILLE**

L'immixtion du droit par les dires et observations formulés à l'expert. Comment éviter les pièges, volontaires ou non, tout en répondant aux dires.

### **IV. ENFIN : LE DROIT APRES LES FAITS**

**15H00 : Intervention de Monsieur le Bâtonnier François AXISA, Avocat et ancien bâtonnier au barreau de TOULOUSE**

Le devenir et l'exploitation du rapport une fois déposé par l'expert

### **V. CONCLUSION**

**15H30 : Intervention de Monsieur Laurent POSOCCO, Maître de Conférences à l'Université Toulouse I Capitole**

Quelles perspectives pour l'expert et les mesures d'instruction ?  
Quelle évolution pour la justice avec l'arrivée de l'intelligence artificielle ?

**16H00 : Débat avec la salle sur les différentes interventions**

**16H30 : Synthèse, suivie du pot de l'amitié**

*Formation validante. Chaque participant recevra un certificat de formation et d'attestation de présence.*



Colloque du 25 mars 2020 à Toulouse  
L'Expert, entre le Fait et le Droit



**MODALITES D'INSCRIPTION**

Inscriptions ouvertes jusqu'au 13 mars 2020

**Tarif de la journée (repas compris) :**

140€ pour les avocats et les experts des compagnies affiliées au CNCEJ

170€ pour les autres experts – les magistrats sont invités

**Sur notre site Internet**

<https://www.expert-judiciaire-tlse.org/se-former/catalogue-de-formation-arcadie/formations.html>

**Par bulletin à renvoyer par courrier**

**Accompagné d'un chèque de règlement à l'ordre d'ARCADIE**

Adresse : Yves BADUEL – Secrétaire Général de la Compagnie des experts  
de justice près la cour d'appel de TOULOUSE  
165 chemin de la Tuilerie – 31330 MERVILLE

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

**Adresse** : .....

**Mail** : .....

- Fonction** :  Magistrat
- Avocat
- Expert membre d'une compagnie affiliée au CNCEJ
- Expert non membre d'une compagnie affiliée au CNCEJ
- Autre : .....

Pour les accompagnants, il pourra être organisé, selon le nombre de participants, une visite gratuite du centre historique de Toulouse, avec ses hôtels particuliers, ses églises, les bords de la Garonne...

Etes-vous intéressé ?  Oui  Non



## ***4. La formation ARCADIE : une formation à votre service***

Compte tenu des directives de la Direction Générale de la Santé, qui préconise d'éviter toute réunion pouvant impliquer des contacts de personnes ou d'objets susceptibles d'être porteurs du virus COVID 19, l'association ARCADIE a, à regret, pris la décision de reporter à une date ultérieure toutes les formations jusqu'au mercredi 22 avril inclus.

En l'état actuel, les inscriptions aux formations postérieures restent ouvertes selon les modalités habituelles.

### **Les formations annulées sont les suivantes :**

#### **Vendredi 20 mars 2020 (9H – 13H) :**

**EVALUATION DES SEQUELLES DES TRAUMATISMES CRANIENS MINEURS OU MODERES**

Lieu : Cour d'Appel – Salle d'audience la Grand'Chambre

#### **Vendredi 27 mars 2020 (9H – 13H) :**

**L'EXPERT JUDICIAIRE EN MATIERE PENALE**

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

#### **Jeudi 2 avril 2020 (9H – 13H) :**

**LA NOMENCLATURE DE LA LISTE DES EXPERTS : SUBTILITES ET PIEGES**

Lieu : Restaurant L'Estaminet – 4,5 Place du Parlement – 31000 TOULOUSE

#### **Jeudi 9 avril 2020 (9H – 13H) :**

**LE TRAVAIL DE L'INTERPRETE DANS LE CADRE DES RELATIONS AVEC LA GENDARMERIE, LE COMMISSARIAT ET LA POLICE DES FRONTIERES ET DE L'AIR**

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

#### **Vendredi 17 avril 2020 (9H – 13H) :**

**LES MODES ALTERNATIFS DE RESOLUTION DES CONFLITS JUDICIAIRES**

Lieu : Cour d'Appel - Salle MINERVE

### **Les formations suivantes sont maintenues :**

#### **Jeudi 23 avril 2020 (9H – 13H) :**

**L'EXPERT JUDICIAIRE EN BATIMENT ET L'ASSUREUR DECENNAL**

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

#### **Jeudi 23 avril 2020 (9H – 13H) :**

**OPALEXE : LA DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE D'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE**

Lieu : Grand Hôtel de l'Opéra

#### **Vendredi 24 avril 2020 (9H – 13H) :**

**CO-EXPERTS, SAPITEURS, SACHANTS, MEDIATEURS JUDICIAIRES**

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

**Jeudi 30 avril 2020 (9H – 13H) :**

LA GESTION FINANCIERE DE L'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE ET PATRICULARITES EN MATIERE PENALE

Lieu : Ordre des Avocats (Salle des conférences) – 13 rue des Fleurs – 31000 TOULOUSE

**Jeudi 14 mai 2020 (9H – 13H) :**

LA PROCEDURE PARTICIPATIVE : NOUVELLE VOIE DE RESOLUTION DES CONFLITS

Lieu : Cour d'Appel - Salle MINERVE

**Jeudi 14 mai 2020 (9H – 13H) :**

LE SYSTEME CHORUS

Lieu : S.A.R. (Service Administratif Régional de la Cour d'Appel) – 1 rue des Pénitents Blancs – Immeuble Jean CEAUX – 31000 TOULOUSE

**Vendredi 15 mai 2020 (9H – 13H) :**

EVALUATION DES PREJUDICES SANS BAREME

Lieu : Faculté de Médecine – Laboratoire de Médecine Légale – Salle Bibliothèque – 37 allées Jules Guesdes – 31173 TOULOUSE

**Vendredi 15 mai 2020 (9H – 13H) :**

L'EXPERTISE EN MATIERE CIVILE

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

**Vendredi 29 mai 2020 :**

LE STATUT JURIDIQUE, FISCAL ET SOCIAL DE L'EXPERT DE JUSTICE : CONTRAINTES ET OPTIMISATION

Lieu : Cour d'Appel – Salle Minerve

**Jeudi 4 juin 2020 (8H30 – 10H) :**

L'EXPERT PRIVE, L'EXPERT DE PARTIE ET L'EXPERT DE JUSTICE

Lieu : Restaurant L'Estaminet – 4,5 Place du Parlement – 31000 TOULOUSE

*5. Audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel  
17/01/2020*

**COUR D'APPEL DE TOULOUSE**



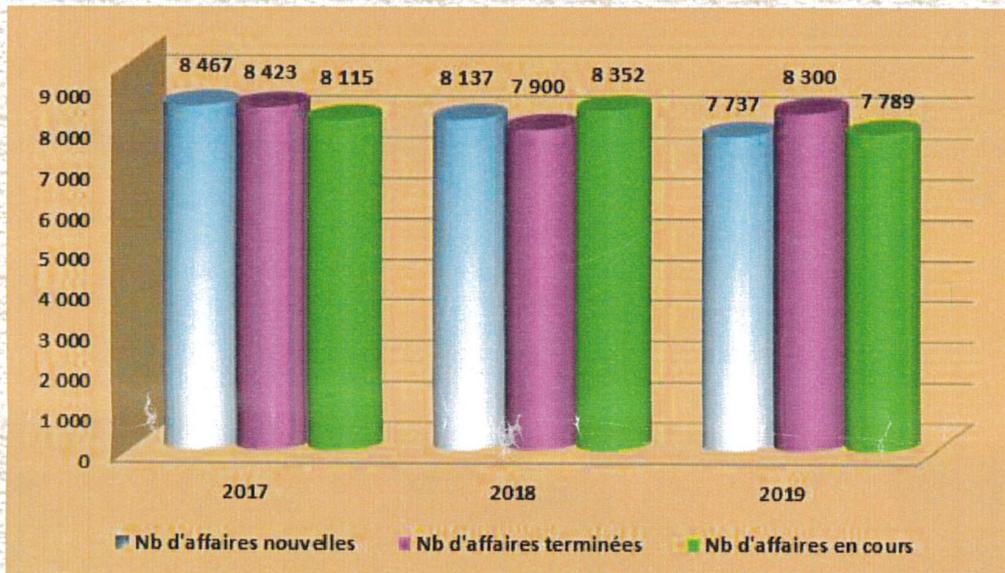
*Audience solennelle de rentrée  
17 Janvier 2020*



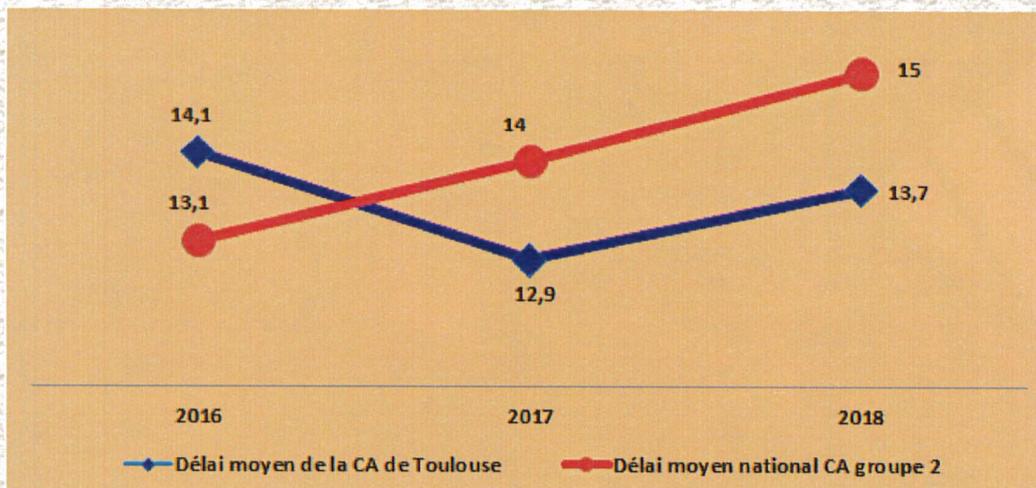
## Statistiques de la cour d'appel de Toulouse

### Activité en matière civile

#### Evolution du traitement des affaires civiles



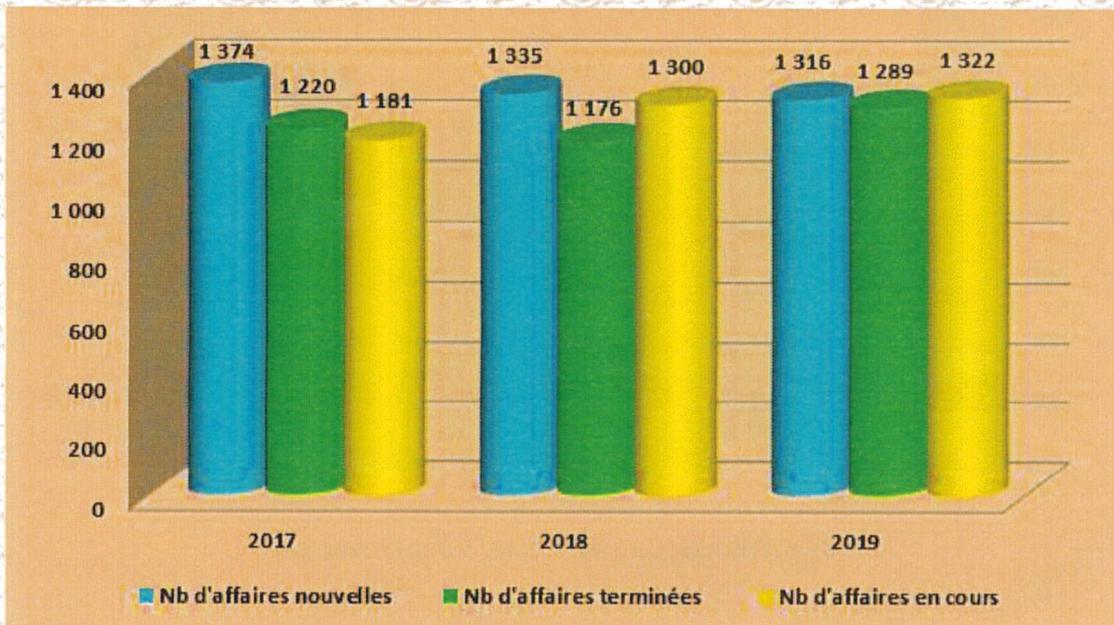
#### Délai moyen de traitement des affaires civiles (en mois)\*



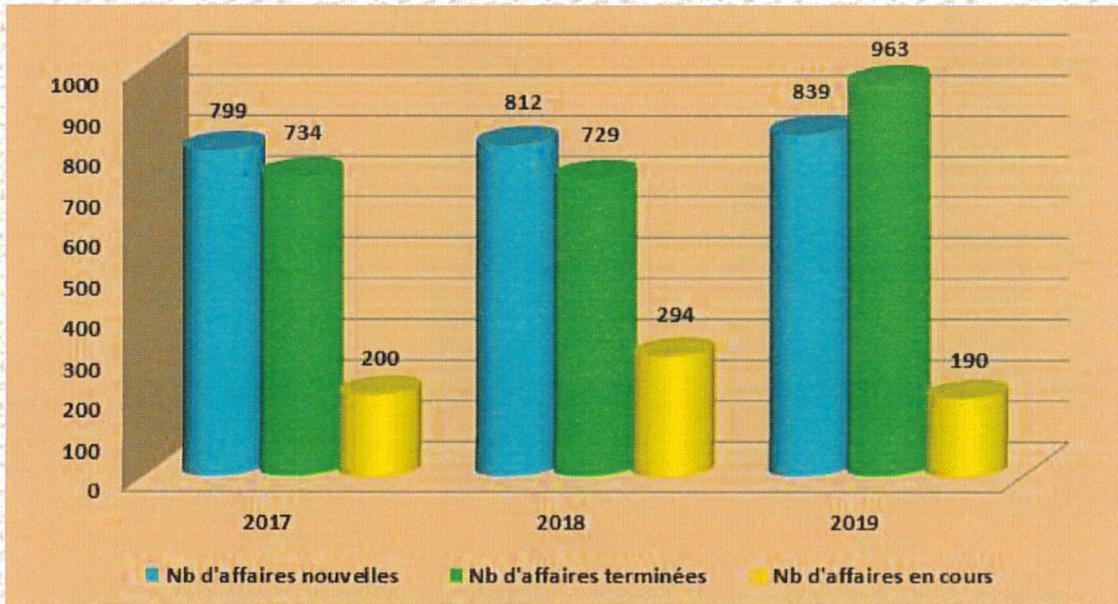
- \* hors référés, procédures particulières et ordonnances sur requête

## Activité en matière pénale

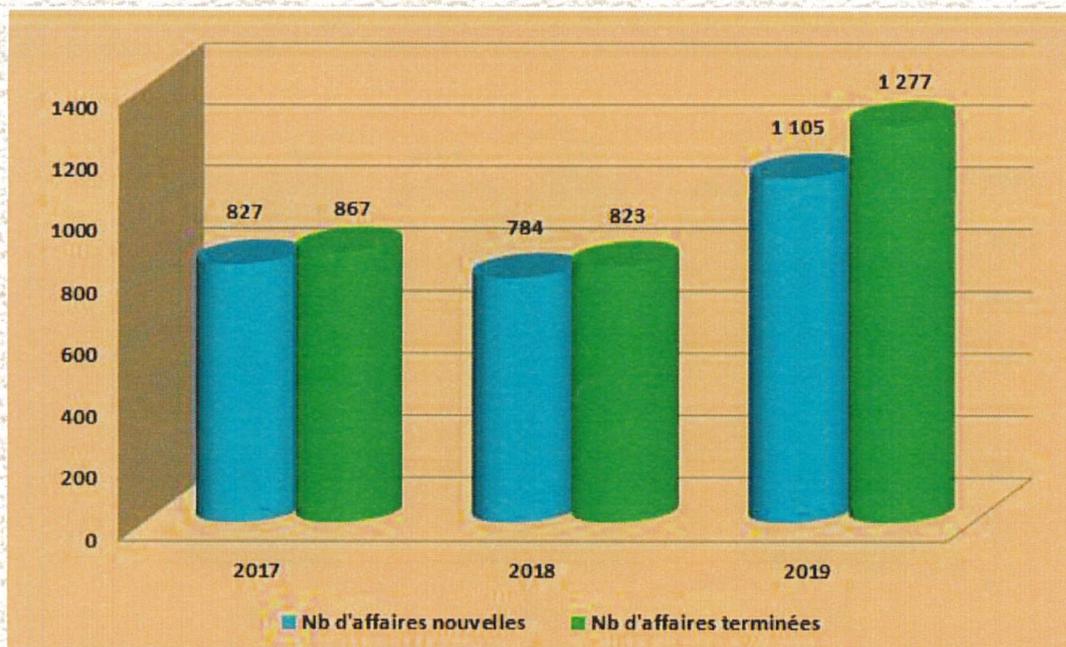
### Chambre des appels correctionnels



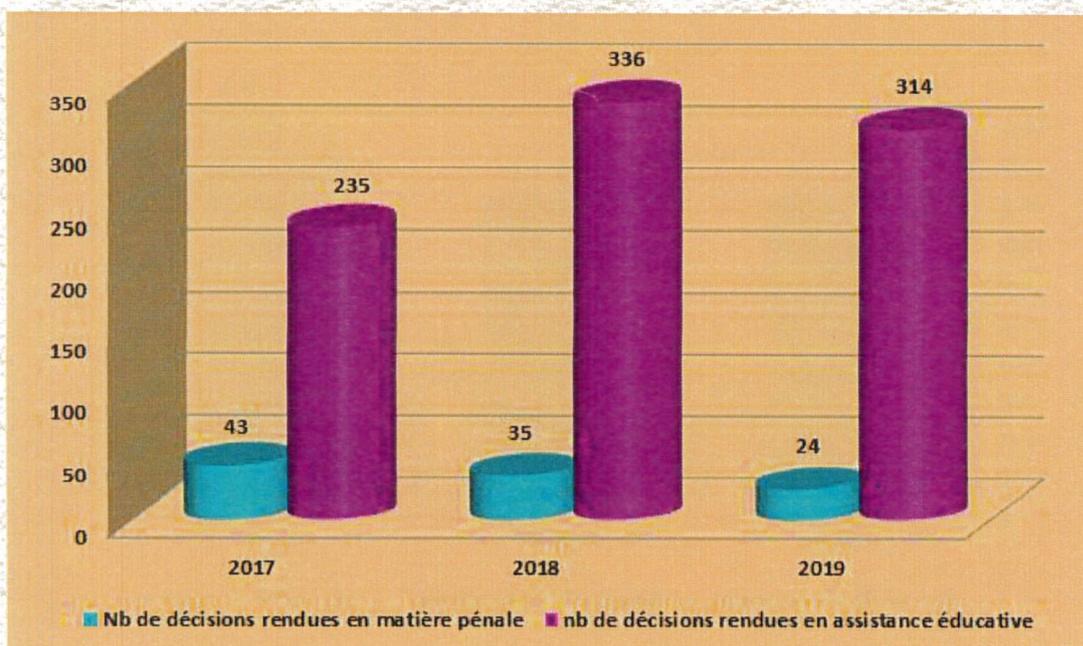
### Chambre de l'application des peines



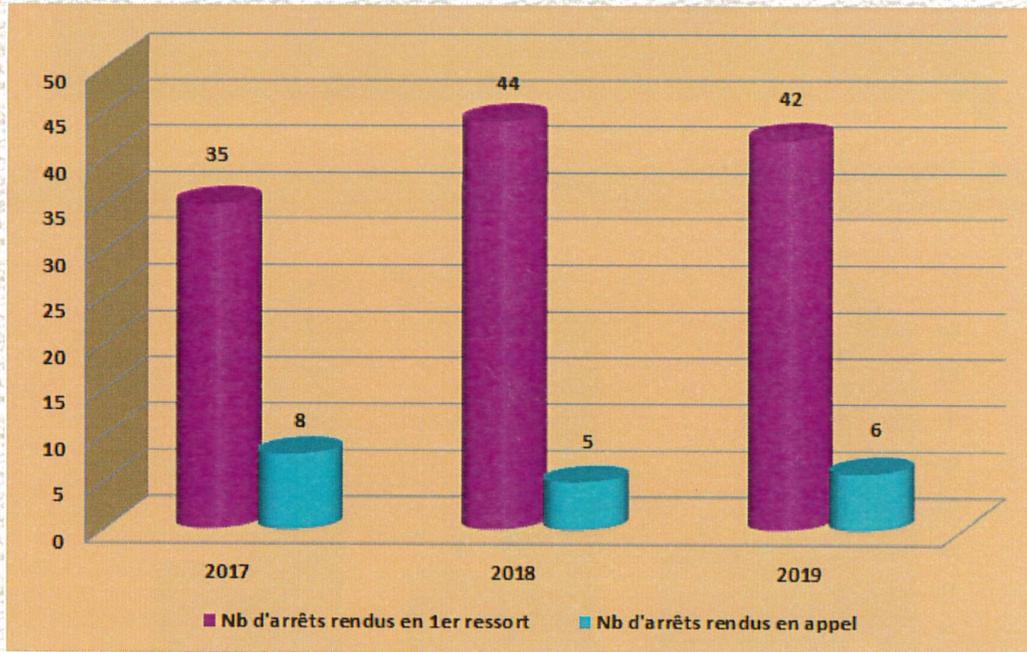
## Chambre de l'instruction



## Chambre des mineurs

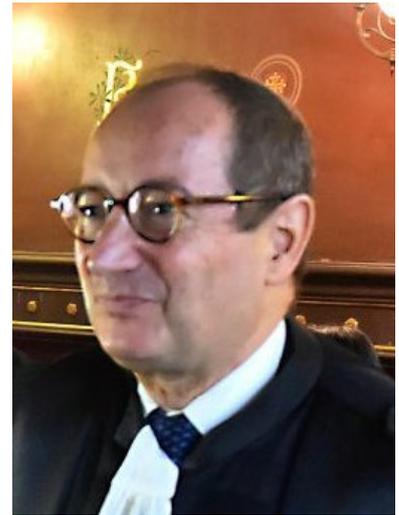


## Cour d'assises de la Haute-Garonne



## **6. Discours de rentrée – Tribunal Judiciaire de TOULOUSE du 17/01/2020**

**Président du tribunal judiciaire de TOULOUSE  
Marc POUYSSEGUR**



Mesdames, Messieurs,

**LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE EST MORT ! VIVE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE !**

Cette paraphrase, formule consacrée empruntée au protocole monarchique, exprime, au-delà de la personne du roi, la continuité de l'exercice du pouvoir royal ... Ainsi, va aussi la permanence de l'autorité judiciaire à l'occasion de la disparition de l'un de ses fleurons les plus emblématiques de son architecture judiciaire qui a abrité, sous ses solides piliers et ceux des tribunaux d'instance, des générations de juristes et bien de joutes judiciaires . Que vive donc le tribunal judiciaire ! Longue vie à notre nouvelle maison, qui est surtout la vôtre !

Et quel plaisir pour cet avènement de vous accueillir, vous les représentants de la société civile et de la grande famille judiciaire. C'est avec une émotion particulière, vous le comprenez, que je prends la parole en cette audience de rentrée qui sera aussi pour moi la dernière et qui, en votre présence fidèle à laquelle les magistrats et les fonctionnaires de ce palais sont toujours très sensibles, verra ouvrir l'année judiciaire sous un jour nouveau avec la mise en œuvre de la juridiction de première instance enfin instaurée. Et, nous formulons toutes et tous les meilleurs vœux pour sa réussite future pleine et entière. J'y reviendrai.

C'est avec un éclat particulier que cette cérémonie se déroule puisque Monsieur le procureur général RASTOUL, nous avons plaisir de vous accueillir juste à la suite de votre présentation à la Cour. C'est un moment important pour nous et nous formulons des vœux particuliers de pleine réussite et d'épanouissement dans votre difficile mission, à la suite de Madame Monique OLIVIER à qui nous adressons toute notre considération et notre reconnaissance pour son action menée avec une grande classe à la tête du parquet général de TOULOUSE. Vous constaterez qu'en notre tribunal, les magistrats ne forment qu'un corps ; qu'ils exercent au parquet ou au siège, avec la même volonté de servir, chacun dans son rôle, avec respect et conviction, la défense de l'intérêt général et des droits et libertés fondamentales. La transversalité de notre action commune est concrétisée au sein de l'organisation même du greffe, où un directeur de greffe unique gère l'exécution et application des peines ou la justice des mineurs.

Nous sommes heureux aussi que la communauté judiciaire vous souhaite, rassemblée, la bienvenue dans un climat difficile et vivifiant où émergent des préoccupations sociales légitimes pour les professions juridiques qui trouveront, nous ne pouvons que l'espérer, un dénouement conforme aux intérêts de chacun et de la société ; je voudrais les saluer particulièrement car, si le cadre change, demeurera leur présence indispensable à l'équilibre de la justice.

J'exprime, en ce moment solennel, tout mon respect aux avocats, aux notaires, aux huissiers, aux administrateurs judiciaires, aux experts, aux enquêteurs sociaux, aux conciliateurs et médiateurs, aux partenaires associatifs et travailleurs sociaux et bien sûr aux forces de la sécurité de la police nationale, de la gendarmerie et de douanes, sans oublier nos collègues de la PJJ et de la pénitencière du milieu fermé comme du milieu ouvert, en les assurant de notre reconnaissance et notre confiance dans leur contribution précieuse et grandement professionnelle à l'œuvre de justice.

Nous adressons en ces moments notre réconfort à toutes celles et ceux de la famille judiciaire dans le deuil, la souffrance ou la maladie. Pour eux-mêmes et pour leurs proches, qu'ils trouvent l'expression de notre solidarité. Nous avons aussi une pensée pour ceux qui nous ont quittés comme le brigadier-chef Jacques-André PARAIRE, gardien exemplaire de nos geôles, subitement emporté. Nous sommes heureux d'avoir répondu à la sollicitation de ses collègues et de Monsieur le directeur départemental pour que la salle de garde porte désormais son nom.

Vous le savez, les mercuriales sont l'occasion de débiter l'année avec de bonnes résolutions, vous savez que nul n'en manque et d'apprécier les bonnes nouvelles parmi lesquelles celles d'accueillir de nouveaux arrivants. Nous allons donc procéder à la présentation de trois nouveaux collègues et de notre nouveau directeur de greffe et d'une de ses collaboratrices.

.....  
**Monsieur le procureur et Madame la directrice adjointe du greffe, je vous remercie de bien vouloir désigner qui accompagnera, au sein du parquet et du greffe, Madame la première vice-présidente Odile BARRAL pour introduire nos nouveaux collègues.**  
.....

.....  
**Monsieur le procureur, dont votre parquet, en votre personne, est particulièrement honorée, en ce début d'année, ce dont je vous félicite, en vos réquisitions de présentation.**  
.....

.....  
**Madame la directrice, je vous prie de bien vouloir donner lecture des décrets et arrêté de nomination.**  
.....

Je vous remercie. Je m'associe naturellement, monsieur le procureur, aux vœux de bienvenue à notre collègue du parquet qui connaît bien la maison. Je souhaite aussi la bienvenue à nos nouveaux juges des contentieux de la protection, nos anciens juges d'instance, qui par la magie de la loi, vont revêtir de nouveaux habits pour investir des contentieux sensibles des tutelles, du crédit à la consommation, des baux d'habitation et du logement et du surendettement, rejoignant leurs collègues qui au TGI assument aussi du droit de la protection, tout aussi sensible, comme les mineurs, sans parler de celle des droits et libertés fondamentales. Nous attendons surtout de vous, cher(e)s collègues, que vous inspiriez le tribunal judiciaire de tout votre expérience de la justice de paix dont vous êtes les dignes héritiers et les relais et que le tribunal judiciaire se doit de conserver précieusement et de développer, symbole d'une justice simple, proche et accessible dont vous êtes les porteurs.

Je le disais, c'est toujours un bonheur d'accueillir de nouveaux collègues, même si ces derniers, s'agissant du siège, ne comblent pas les départs de celles et de ceux qui ont bénéficié de promotions. Heureusement, la générosité de la cour qui nous a accordé un peu plus de 3 magistrats placés permettra de faire bonne mesure, malgré la vacance de certains postes. En effet, si nous avons le bonheur de garder MADAME BECUE, juge des enfants, déchargée à sa demande, qui rejoindra le pôle de l'état des personnes, les départs de Madame Carole LOUIS, Madame Agnès RONCARI-JORDA, des affaires familiales, de Madame Bénédicte RIOUX du tribunal pour enfants et de Madame BRU, du pôle instruction, bénéficiaires d'avancement fort méritées et que je remercie grandement pour leur belle contribution, ne seront que partiellement compensés par votre arrivée, dans l'attente d'un détachement d'un magistrat de l'ordre administratif en mars prochain, en la personne de Monsieur Raphaël LE GUILLOU que je salue puisque, anticipant sa venue, il a pu répondre à notre invitation.

Madame BRION : vous êtes originaire d' EPERNAY et vous avez fait vos classes au parquet de DIJON en 2003 avant de rejoindre le siège, en 2008 , déjà, comme juge des enfants à CHALON SUR SAONE puis comme vice-présidente enfants, dès 2012 , à nouveau dans la capitale des ducs de BOURGOGNE pour enfin retrouver le parquet à ROUEN comme vice-procureure et finalement, après une brève mise en disponibilité, revenir à votre domaine de prédilection les mineurs à TOULOUSE ; votre expérience nous sera précieuse.

Madame TARRIDE : RODEZ et sa cathédrale vous ont vu naître un 30 décembre et c'est TULLE qui voit vos premiers pas dans la magistrature en 2014 comme juge de l'application des peines, domaine qui vous attire puisque vous choisissez votre second poste à MONTAUBAN en 2017 dans cette fonction. Vous allez découvrir vos nouvelles attributions en cabinet J.E. et je sais pour vous avoir reçu que vous êtes impatiente de vous plonger dans ces passionnantes mais ô combien difficiles fonctions.

La plaquette distribuée permet d'apprécier la jeune et bienheureuse qualité de votre parcours et votre affectation dans un des services les plus chargés de notre juridiction, à l'aube de la réforme fondamentale de l'ordonnance du 02 février 1945 en octobre prochain, nous rassure.

Le TGI de TOULOUSE, aidé par le CDAD 31 et la Cour, a déjà mis le projecteur, en novembre 2019, sur la protection de l'enfance et de la jeunesse, lors d'une passionnante et brillante semaine d'échanges avec nos partenaires sur ce thème, et le tribunal judiciaire sera naturellement mobilisé pour réussir cette rénovation attendue de la procédure pénale des mineurs, largement consensuelle, pour peu que les moyens supplémentaires intermédiaires mais aussi définitifs, en ce qui concerne TOULOUSE , soient au rendez-vous car la césure salutaire instaurée entre la reconnaissance de culpabilité et la réponse pénale dont la vocation éducative est maintenue, s'inscrira dans des délais contraints , tout aussi nécessaires, justifiant dans un premier temps l'assainissement de nos stocks et une réactivité en temps réel de tous les acteurs, magistrats greffe, PJJ et avocats. Le Comité départemental d'accès aux droits de la Haute-Garonne prolongera cette thématique en consacrant la onzième édition de Ciné jeunes Justice aux droits de l'enfance et de la jeunesse.

Nous vous souhaitons, mes chères collègues, dans cette entreprise où vous aurez tout votre place, le meilleur pour votre épanouissement et pour le bonheur de l'institution.

C'est tout le mal, en fait le bien, que je vous souhaite aussi monsieur William WING-KA, vous qui allez, en votre qualité de directeur de greffe, avoir la lourde tâche de porter sur les fonds baptismaux le nouveau tribunal judiciaire dont l'une des avancées majeures, et quelque peu révolutionnaire, est d'unifier les greffes de la première instance, en ce compris les effectifs du greffe des prud'hommes, soit une communauté de travail de 276 personnes en effectif réel de greffe, ce qui est pourtant largement insuffisant, ce dont tout le monde convient, pour faire face aux besoins de la justice toulousaine, déficit qui aujourd'hui atteint des limites difficilement acceptables. Votre prédécesseur, happé par la gourmandise du TGI de Créteil, a déjà opéré, durant son bref passage d'une année, une analyse visionnaire et préparer l'avenir avec une conscience et une compétence auxquelles il convient de rendre hommage.

Nous vous remercions d'avoir pu, malgré vos contraintes professionnelles et personnelles, alors que, ce mercredi, les cigognes espiègles anticipaient un printemps rose pour le parfait bonheur de votre famille, toutes nos félicitations, vous avez pu répondre rapidement à notre attente pour assurer sans rupture le relais, présence immédiate si essentielle pour assurer la cohésion indispensable de votre équipe et de vos troupes alors que le tribunal judiciaire va devoir dans les 6 mois prochains consolider activement ses bases d'organisation et de fonctionnement. Votre organigramme s'enrichit de l'arrivée de Madame Diener-Simon.

Nous vous avons choisi, Monsieur le directeur, en raison même de l'excellence de vos qualités

professionnelles, nourrie d'une expérience remarquable au sein de 5 TGI à Blois, Cayenne, Agen, Mulhouse et Rouen en dernier lieu et comme référent informatique, dont vous êtes le spécialiste prédestiné avec vos initiales inachevées en W. Votre réputation, reconnue, de chef de service de haut niveau est pour nous essentielle et sera rapidement illustrée à TOULOUSE qui se doit d'être au rendez-vous de la justice du 21ème siècle et le temps presse car il ne nous reste désormais que 80 malheureuses décennies pour y parvenir.

Nous savons que dans la continuité mais aussi avec un œil neuf, vous aurez à cœur d'apporter un dynamisme nouveau et de consolider une confiance dans l'avenir, de plus en plus chancelante malgré l'efficacité des uns et des autres mais qui doutent qu'enfin les moyens à la hauteur des enjeux soient donnés au greffe, en dépit de l'augmentation régulière et notable de leurs effectifs depuis trois ans maintenant.

Dès cette semaine, nous nous sommes mis à l'œuvre sans attendre et nous avons le soin de relancer certains dossiers stratégiques essentiels pour l'avenir de la juridiction toulousaine, et vous le savez désormais, il n'en manque pas.

Je le ferai avec à mes côtés une nouvelle secrétaire générale, en la personne de Madame Pascale MARFAING qui a pris en décembre la suite de Jean- François COURET dont nous sommes fiers pour sa désignation comme directeur inter- régionale de la PJJ SUD-OUEST à BORDEAUX. Mon malheur, que dis-je ma malédiction, voyez-vous, est de m'entourer toujours de gens de qualité, exceptionnels dans leur loyauté et leur engagement, et leurs grandes compétences, au point de me faire douter à la fin de mon utilité même. Alors que la carte VERMEIL me convoque avec un empressement que je ne m'explique pas, que certains me reprochent, je suis heureux et serein de pouvoir laisser les brides à des gens remarquables comme Madame MARFAING mais aussi monsieur le premier vice-président Gilles SAINATI et Madame la première vice-présidente Sophie MOLLAT qui , bénéficiant de ma confiance et celle de leurs pairs, seront investis par mon choix, de toute ma légitimité, pour assurer un intérim bref mais ô combien stratégique. Je me retirerai donc sur la pointe des pieds serein et confiant. Mais chaque chose, en son temps, mes chers collègues magistrats, Monsieur le directeur, en vous renouvelant nos félicitations et notre confiance, venez nous rejoindre en prenant les places qui vous sont réservées. Cependant, réfléchissez bien avant de le faire. Au-delà de ces quelques marches, vous n'aurez d'autre salut que d'avancer avec insouciance et l'enfer du paradis se refermera sur vous, là où les remords ne deviennent plus que des regrets, là où l'espoir de la veille devient la vaine espérance d'un lendemain toujours plus lointain, là où le vertige de la page blanche plonge dans l'abîme de l'écriture trop raturée ! Là, où vos certitudes triomphantes ne deviendront que des doutes obsédants, là où vos résolutions et vos idées nouvelles s'useront aux résistances passives des « chagrins » ! Mais, rassurez-vous, vous deviendrez, en ces lieux prestigieux, certains d'être des héros prométhéens, les humbles serviteurs de Thémis.

.....  
**Monsieur le procureur,**  
**J'ai le plaisir de vous donner la parole pour vos réquisitions de rentrée.**

.....  
**Je vous remercie.**

Mesdames, messieurs,

Soyez rassurés, dans le marathon de cette journée d'audience de rentrée, je considère que la durée des discours doit être proportionnelle à la qualité de l'auditoire, c'est dire combien j'ai du temps devant moi.

« HORA FUGIT, STAT JUS » *le temps passe mais demeure le droit*, rappelle l'horloge du palais de

justice de Paris. Loin des montres molles de DALI, le rythme judiciaire scande imperturbable ses temps sous la gravité céleste de la loi. Permettez que, pour un instant, nous bousculions les aiguilles du cadran et arrêtons le cours du temps pour jeter avec vous un regard sur l'année écoulée, si éprouvante mais si porteuse d'espoir sans doute pour y trouver une énergie encore plus grande pour cette nouvelle année 2020 pour laquelle au nom des magistrats et des fonctionnaires de notre nouveau et fringant tribunal judiciaire, je vous présente les meilleurs vœux, pour vous personnellement, et vos proches et pour les institutions que vous représentez, vœux de bonheur, de prospérité et de santé.

2019 fut à la hauteur des attentes et la plaquette, mise à votre disposition, témoigne de la bouillonnante activité civile et pénale du TGI et des tribunaux d'instance.

Dans la lignée de l'analyse de la performance 2018, qui a souligné dans tous les contentieux, l'efficacité de la juridiction toulousaine puisque celle-ci, malgré une charge par magistrat et fonctionnaire supérieure à celle des onze plus importantes juridictions de France, TOULOUSE présente des taux de performance parmi les plus satisfaisants, que ce soit pour la durée des procédures, le traitement des stocks ou le taux de couverture.

Malgré ma demande de baisser la voile en septembre dernier, afin de ménager l'équilibre personnel des magistrats et fonctionnaires de ce palais, soumis à des contraintes et des charges de travail exponentielles, la haute conscience professionnelle du groupe tout entier, qui accepte peu que le sort du justiciable soit arbitré par des contingences matérielles, a souhaité faire face, avec encore plus d'ardeur, sans craindre l'épuisement, aux attentes du citoyen, ne ménageant ni leur temps ni leur sueur pour s'inscrire dans des résultats encore remarquables en 2019.

Un chiffre significatif qui traduit l'augmentation de l'activité de la juridiction : le nombre de dossiers d'AJ qui est passé de 30 183 en 2018 à 32 252 en 2019, service qui traite cette volumineuse masse, très stratégique pour la bonne marche de la juridiction dans un délai d'un mois en moyenne.

Monsieur le procureur vient de vous broser les faits saillants de son parquet et de l'activité pénale de la juridiction. L'activité civile n'est pas en reste puisque globalement, pour 18 351 affaires nouvelles, la juridiction a traité définitivement un volume largement supérieur à hauteur de 20 878 soit un taux de couverture global positif de 113 %. Les indicateurs de durée moyenne et d'ancienneté du stock ont été impactés nécessairement par l'intégration des affaires en provenance des juridictions sociales qui modifient la lecture des chiffres des années précédentes puisqu'un stock, parfois ancien de 3300 dossiers, précédemment non comptabilisé, est venu s'agréger.

Mais ce qu'il faut souligner, est que l'année écoulée a ciblé, sous la houlette formidable de Valérie TAVERNIER, un effort notable pour assainir le volume et surtout l'ancienneté du stock civil général qui est passé depuis 2016 de 4084 à 3525. Le pôle de l'état des personnes a pu parfaire la réactivité du pôle familial malgré un besoin en ETP d'au moins un magistrat supplémentaire que nous n'avons pas pu mettre à disposition et qui sera indispensable, y compris dans la nouvelle configuration de la loi nouvelle du divorce qu'animeront madame BITAR-GHANEM et monsieur ESTEBE. Les taux de couverture des référés et du JEX frôle les 100 %.

Le pôle social, enjeu central de l'année du basculement, a pris un envol, conforme aux prévisions, permettant de l'ancrer définitivement au sein du tribunal judiciaire et d'entamer sérieusement le traitement du stock régional de 2750 dossiers que nous avons récupéré de l'ancien Tribunal du contentieux de l'incapacité, déjà assaini au bout d'un an à plus de 50%, stock qui devrait être apuré dès l'automne prochain. Aussi, le stock total en différentiel avec les affaires nouvelles et terminées a été amputé en une seule année de près de 1100 dossiers et le pôle peut se féliciter d'une balance extrêmement positive entre les entrées et les sorties à hauteur de 159%, ce qui prouve que, grâce à nos choix et au pilotage du tribunal de grande instance, la mise à disposition de moyens adaptés a

#### EVENEMENTS



Gzt 19/40

[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230  
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE

[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

23

permis une réussite notable qui devra être consolidée définitivement en 2020.

Un coup de chapeau, surtout à tous les acteurs, y compris le greffe qui fut remarquable, de ce bel atterrissage sous le pilotage expérimenté de Madame la première vice-présidente Anne BERRUT que je remercie vivement à l'aube d'un nouveau décollage « vermeilleux » encore plus inexplicable que celui annoncé de votre serviteur.

Les juges départiteurs, en la personne de M le vice-président BARDOUX et Mme le juge REGAGNON, toujours trop sollicités avec un pourcentage de 13,9 % des affaires traitées, ont rendu en fait un tiers des décisions au fond rendues par le conseil des prud'hommes, juridiction qui enregistre un taux de couverture par ailleurs remarquable.

L'activité civile intense du Juge des libertés et de la détention s'est confirmée, en particulier pour le contentieux des étrangers mais le pénal n'est pas en reste.

Ainsi, le tribunal correctionnel a rendu globalement 4,39% de décisions supplémentaires avec des chiffres notables en hausse de 12,39 % pour les comparutions immédiates et 10,54% pour les collégiales tandis que le tribunal de police rendait près de 18% de plus de décisions.

Les juges d'instruction ont enregistré une augmentation de 5% de leurs saisines mais ne peuvent même si leur stock reste stable et inférieur à 100 dossiers par cabinet, assurer une fluidité de sortie suffisante, en raison du niveau de plus en plus complexe de dossiers de grande criminalité qui justifierait d'un traitement dans un JIRS, de l'augmentation des dossiers criminels et de la gestion de détenus provisoires en augmentation de 14%. La création d'un neuvième poste est vivement souhaitée. Et, je confirme la priorité de privilégier le traitement des dossiers ECO-FI.

L'application des peines, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert, subit logiquement les répercussions directes de la surchauffe pénale avec une augmentation du nombre de décisions rendues de 14%.

Tous les magistrats de la chaîne pénale au parquet comme au siège, JLD, instruction, juridictions correctionnelles et application des peines, ont développé une suractivité notable en réponse à l'envolée de la délinquance toulousaine. Toute l'équipe l'a fait avec sérénité même si l'exercice atteint actuellement ses limites. Je rends un hommage particulier à monsieur le vice-président PICCO chargé de la coordination pénale qui a su définir une véritable politique juridictionnelle pénale de la juridiction, et investir à ma demande une démarche qualité qui devra être poursuivie, en lien avec tous les niveaux de la chaîne pénale, y compris les partenaires associatifs comme l'ARSEAA ou FRANCE VICTIMES 31, dont on connaît le dynamisme.

Dans le même esprit, le tribunal a tenu à mettre à l'honneur la protection de l'enfance et de la jeunesse au cours d'une semaine exceptionnelle début novembre en lien avec la cour et le CDAD 31, la PJJ, le conseil départemental, l'éducation nationale et l'atelier du CLAV sur les enfants co-victimes des violences conjugales.

L'activité des cabinets des juges des enfants a connu comme l'année passée une augmentation significative avec 8500 décisions rendues que ce soit en assistance éducative ou au pénal. Et, je dois dire que je suis admiratif du travail accompli dans ces domaines si sensibles. Merci madame BARRAL d'animer avec autant d'énergie et de compétence un travail d'équipe de magistrats et de greffe et de faire avancer un service surchargé, là aussi dans un objectif de qualité, en lien étroit avec votre homologue du parquet, Antoine LEROY, l'antenne PEAT de la PJJ, les services de l'enfance du conseil départemental, et les avocats spécialisés en ce domaine tout comme les services d'enquête.

Que dire des juridictions de l'instance de TOULOUSE et MURET qui se sont fortement mobilisées pour préparer leur mutation au sein du tribunal judiciaire au sein duquel leur attachement à une justice simple, proche et accessible, sera valorisé autour des nouveaux juges des contentieux de la protection et du développement des modes alternatifs. Vous avez assuré, malgré des effectifs en baisse, un taux de couverture de 100% pour les affaires civiles en clôturant 20% de plus de dossiers civils. Le tribunal judiciaire est fier désormais de vous compter parmi ses forces vives et je sais combien je peux compter sur l'excellence de Monsieur le premier vice-président, Jean-Denis BRUN qui verra sa mission désormais complétée par l'animation de la justice de proximité et alternative, en lien avec les Maisons de la justice et du droit.

Vous le voyez bien, mesdames et messieurs, la juridiction toulousaine a tourné à plein et ne s'en est pas remis pas au fatalisme d'une situation où elle serait légitime de se plaindre du manque de moyens. Derrière tout ceci, en réalité, il y a surtout et toujours des femmes et des hommes, ardents artisans au quotidien d'une justice de qualité, qu'ils soient magistrats, greffiers fonctionnaires, collaborateurs occasionnels, non titulaires ou vacataires saisonniers qui font honneur à l'institution judiciaire et à leur difficile mission au service de la République. Et, je suis fier d'être leur président.

Il est peu acceptable que les forces vives de celle-ci soient de moins en moins valorisées et engluées dans la désinformation malveillante. La critique qui, on le sait est un sport bien français, peuple de « râleurs impénitents », comme le relève le démographe, Hervé LE BRAS dans son ouvrage « *Se sentir mal dans une France qui va bien* », n'est plus rationnelle mais devient purement émotionnelle et totalement subjective. Comme si, remarque l'auteur, « *l'important paraissait de moins en moins ce qui est, se mesure ou se constate, mais seulement ce que l'on croit, craint ou rêve...* » quoique là encore, d'autres noteront que la disparition du futur comme espérance, constitue une pathologie inquiétante pour notre société démocratique.

Notre société a pris l'habitude complaisante et le risque insensé d'encenser uniquement ceux qui critiquent et discréditent, plutôt que ceux qui font, ceux qui sont en responsabilité et qui font avancer le navire au milieu des récifs de la peur, du désenchantement et de l'absence d'horizon. En cette époque de communication débridée et sauvage, les commentateurs ne manquent pas, sans jamais d'ailleurs craindre la sanction démocratique qui est pourtant la seule légitime. La parole publique est malheureusement discréditée, vilipendée dangereusement dans la mélasse des réseaux sociaux là où, au milieu des réflexes de repli, de communautarismes et d'égoïsmes catégoriels ou corporatistes, elle devra plus que jamais rassembler et dessiner un projet commun qui ne soit pas celui de l'apocalypse totalitaire ou celui du repli individualiste frileux et arrogant.

La justice, gardienne du fleuve, doit prendre, plus encore aujourd'hui, ses responsabilités et donner à l'intérêt général, à la suprématie de la loi et du pacte démocratique tout son sens. Nous sommes garants, avec d'autres, de certaines valeurs fondamentales, celles inscrites sur les frontons de nos mairies mais celles aussi attachées au débat judiciaire. La justice n'est pas simplement un droit mais une exigence supérieure. Aucun droit n'est définitivement acquis lorsqu'il est devenu un privilège qui heurte l'intérêt général. Il est temps que les uns et les autres reprennent le chemin de ses devoirs, devoirs vis à vis de son environnement, devoirs vis à vis des autres et de lui-même, devoirs vis à vis de la République et du bien commun. La démocratie est un bien trop précieux et fragile pour croire qu'elle nous est concédée éternellement.

Laissons les spectateurs zélés et bavards à leurs exercices favoris et irresponsables de jeux de massacres de la démocratie, et continuons en écoutant surtout ceux qui, à tous les niveaux de l'échelle sociale, parfois de façon maladroite, disent des choses importantes et constructives.

La justice, dans cette période trouble, avance sans arrogance et avec une nécessaire humilité mais continue de se réformer selon des schémas pas toujours bien compris et qui ne sont pas toujours lisibles et qui sont pourtant la suite logique de la réflexion collective des travaux sur la justice du XXI siècle, initié par Madame TAUBIRA et concrétisée par les chantiers de la justice.

Et nous l'espérons, nous allons dans le bon sens et avec de nouveaux moyens, nous le souhaitons instamment pour TOULOUSE en particulier.

Oui, une page de l'histoire judiciaire se tourne en ce début d'année 2020 avec la disparition du tribunal de grande instance et des tribunaux d'instance tels que ceux-ci avaient été conçus en 1958. Il convient en cet instant de rendre hommage à toutes celles et ceux, magistrats et agents de greffe, responsables d'administration, qui ont fait vivre, souvent dans un contexte de grande pénurie, avec des moyens comptés, une justice qui a rempli le job avec un sens du service public à toutes épreuves, avec compétence et probité, en faisant face, avec succès, à l'empilement des réformes et les défis de la modernité. Nous avons tous été toutes et tous des artisans zélés de cette justice, essuyant sans broncher des critiques souvent injustifiées mais parfois salutaires que nous avons su prendre en compte. Le citoyen sait intimement qu'il peut compter sur une justice à la hauteur, refuge et rempart de la démocratie, comme chaque maire et chaque élu, digne de son mandat, l'ait aussi. Mais là aussi, le manque de respect envers la RES PUBLICA, illustre la crise d'une société dépressive, sans projet collectif qui doute et qui pourtant, doit se réformer. Je rappelais récemment cette phrase de Michel DEBRE : « Différer la réforme, c'est y renoncer »

La loi de programmation pour la réforme de la Justice, promulguée le 23 mars 2019, en dehors de son impact budgétaire positif sur quatre ans, modifie profondément l'architecture judiciaire avec l'avènement du TRIBUNAL JUDICIAIRE, nouvelle juridiction de première instance qui, tout en maintenant les lieux de justice, absorbe les anciennes juridictions de l'arrondissement ou les articule en chambre détachée, à l'exception du tribunal de commerce et du conseil des prud'hommes, ce dernier perdant cependant l'autonomie de son greffe.

Cette évolution répond à plusieurs objectifs :

- une simplification et une clarification de l'accès à la justice, puisque, en dehors des lois et décrets de simplification de procédure, par ailleurs mis en œuvre, le tribunal judiciaire devient la porte d'entrée unique pour le justiciable.
- une optimisation fonctionnelle autour de l'unification des greffes et de la mise en place de pôles dynamiques de compétences
- une rationalisation gestionnaire renforcée par un pilotage plus cohérent de l'arrondissement judiciaire et une attention donnée aux attentes du territoire.

Le tribunal de TOULOUSE s'est préparé de longue date à cette transformation et a mis en œuvre toutes les pistes ouvertes, et ce le cas, dès le premier janvier avec des développements à venir tout au long de l'année 2020, à travers la nouvelle organisation des services, désormais harmonisée sur 5 sites différents et marquée par :

- Une organisation autour de pôles juridictionnels cohérents permettant une animation des politiques publiques et de l'action judiciaire. A Toulouse, ils seront 6, déclinés en services ciblés par rapport à la nature des contentieux
- A ce titre, la mission civile est la plus impactée avec une rénovation totale des filières civiles, transversale et opérationnelle avec la mise en place prochaine d'un bureau d'ordre civil, véritable plate-forme de l'activité civile de l'ensemble de la juridiction

- Une affirmation forte d'une justice simplifiée et de proximité. La chambre détachée de MURET, tribunal de proximité, devient une des unités avancées du tribunal judiciaire, dédiée à la justice simplifiée, proche et accessible, coordonnée au sein du pôle 6, chargé du maintien et du développement de la justice d'instance et de paix traditionnelle, en lien avec le réseau des Maisons de Justice et du droit – avec TOULOUSE METROPOLE que je salue pour son soutien en ce domaine puisque dans les deux années qui arrivent, deux des trois MJD seront modernisées dans des structures nouvelles.
- Une valorisation de la justice des contentieux de la protection par l'intégration et l'articulation des nouveaux juges de la protection, créés par la loi de programmation, au sein des pôles et des domaines transversaux de compétence,
- Une flexibilité accompagnée des moyens humains par la mise en place d'un département des R.H., plus opérationnel et réactif aux nécessités de service pour mieux répondre aux besoins et attentes des justiciables et dans cette perspective, le vaisseau amiral devra être renforcé en interne rapidement à hauteur de 5 ETP au minimum de fonctionnaires volontaires ou arrivants
- Une attention redoublée à l'environnement du travail des agents de justice par un renforcement de l'encadrement et des missions supports au sein du greffe
- Une priorité à l'accueil du justiciable par la consolidation du SAUJ et la préparation de PORTALIS, avec une démarche assumée vers une transition numérique, vigilante aux fractures s'y rapportant par une connexion plus grande avec le CDAD-31 et les MJD et sûrement à terme avec le nouveau dispositif FRANCE SERVICE dont nous serons les partenaires vigilants au service de la territorialité, sans que notre réseau de l'accès au droit soit dilué. Car, il est essentiel pour nous que la spécificité du conseil juridique par les professions spécialisées soit incarnée et valorisée. Monsieur le Bâtonnier, je tiens ici à vous renouveler, en dehors de votre combat d'ordre social sur lequel nous n'avons pas de prise et dans lequel, je l'espère, ni la justice que nous représentons ni le justiciable ne sera pris, à notre corps défendant en otage, je tiens à vous dire que pour nous, il n'est pas de justice indépendante sans une défense présente, libre et forte, dès lors qu'est respecté le cadre légal. *Mais, il est évident que si des modes inappropriés d'action collective ou des comportements individuels qui mettaient en cause l'indépendance du magistrat, sa probité, ou sa personne, la force supérieure du droit constitutionnel ne nous laisserait d'autres choix que de défendre les droits et libertés du justiciable et d'assurer la continuité du service public de la JUSTICE. Mais, nous espérons que la raison l'emportera très vite. L'impact en termes de délai pour le justiciable est déjà considérable tant pour celui ou celle qui attend incarcéré que pour la victime qui désespère de se faire indemniser que pour celle ou celui qui veut divorcer ou obtenir reconnaissance de ses droits civils. Nous sommes comptables envers le citoyen de ces retards que l'on nous impose, même si dans son mandat, l'avocat fera son affaire avec son client des problèmes de responsabilité qui en découlerait inévitablement.*
- Notre vœu est de rapidement retrouver un rythme de croisière. Car, le tribunal judiciaire est impatient de développer toutes ses ressources et vivra avec encore plus de détermination et de dynamisme. Des ajustements sont nécessaires et la lecture des décrets, livrés tardivement, nous invite à consolider nos nouvelles pratiques.

TOULOUSE et toutes ses équipes de magistrats et fonctionnaires vont mettre des couleurs à ce nouveau dessein pour le faire devenir le leur, au service du justiciable toulousain et des gens de justice pour une justice plus lisible, plus proche, plus accessible et plus efficace, sans jamais oublier que la justice, plus que toute autre institution de la République, doit rester incarnée, humaine, immuable dans ses valeurs mais en action vers une modernité éclairée.

Ne croyez pas que je sois d'un optimisme béat et mes 38 ans, je parle bien sûr de mon expérience dans la maison, et non de mon jeune âge, m'ont apporté plus d'interrogations que de réponses, et plus souvent des déceptions ; je sais que je ne peux pas faire crédit aveuglément à un avenir magique, l'avenir, ce compagnon infidèle, mais ce dont je suis convaincu, c'est que nous avons le devoir de nous approprier les voies d'une véritable rénovation de notre justice , en être les acteurs vigilants et constructifs ; c'est un devoir de démocratie. Et les chantiers ne manquent pas :

- Celle d'une justice pénale où la peine doit retrouver son sens : c'est l'enjeu de la réforme mise en œuvre en mars prochain
- Celle d'une justice civile qui, autour de la mise en place du bureau d'ordre civil unique, des nouveaux textes de procédure que nous devons assimiler, et de la nouvelle procédure du divorce en septembre prochain, doit trouver la fluidité idéale entre justice classique, participative et alternative et une efficacité plus grande tant dans les procédures urgentes que pour l'exécution civile . L'exception française nous donne la chance de disposer avec les avocats et les officiers ministériels, et notamment les notaires et les nouveaux commissaires de justice que sont devenus les huissiers, de collaborateurs exceptionnels à la grande rigueur juridique et la déontologie scrupuleuse.
- Celle d'une justice des mineurs qui se prépare à vivre un bouleversement copernicien et attendu en septembre prochain.
- Celle d'une justice connectée avec un enjeu démocratique fort sur l'accès aux droits dans une France numérique qui doit rester incarnée et veiller aux fractures générationnelles ou culturelles. Nous avons grandement avancé cette année, en matière de dématérialisation des opérations d'expertise, sous l'égide de Monsieur le premier président, et le travail dirigé par Monsieur SAINATI sur le programme OPALEXE, en lien avec mes collègues présidents du ressort que j'ai le plaisir de saluer, le barreau et l'incontournable compagnie des experts, animée par l'élégant connétable Charles CROUZILLAC.
- Celle d'une justice de citoyenneté qui met le justiciable au cœur de la réponse judiciaire où celui-ci doit se reconnaître, manifester sa confiance et son respect.

Le projet de juridiction au sein du tribunal judiciaire, votée à l'unanimité, partagée par le conseil de juridiction, a fait siens, ses engagements et cet esprit qui est celui des gens qui font, qui avancent, quelles que soient les difficultés.

Agissons sans retard car le temps presse : VIRGILE constatait : « *Le temps fuit sans retenue, tandis que nous errons, prisonniers de notre amour du détail* »

Soyons donc des orfèvres suisses d'un tic-tac imperturbable. Faute de ne pouvoir être le maître du temps, soyons de bons horlogers.



Arthur Comte trouvait que notre civilisation avait perdu son harmonie en perdant le pas du cheval. Loin d'un sentiment nostalgique d'une société du passé, il voulait dire par là que l'homme se réalise s'il vit en harmonie avec ce qui l'entoure ou constitue les modes d'organisation de son existence.

Au terme de cette audience solennelle, voyez-vous, mesdames et messieurs, vous allez rejoindre la salle des pas perdus, drôle de nom pour une institution si fière de son allure et si soucieuse de la qualité de sa marche, salle des pas perdus qui n'est jamais le lieu, croyez-le, des rendez-vous ou des occasions manqués. Lieu de passage entre rue et prétoire, entre passé et présent, lieu d'échanges entre robes froissées et défroissées, où le conflit s'invective avant de s'apaiser dans la lumière de

EVENEMENTS



Gzt 19/40

[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230  
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE

[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

28

Thémis, la salle des pas perdus, notre agora, rythme notre temps, prédictif ou pas, et nos enchantements d'hier comme nos empressements de demain. Salle des pas perdus, caisse de résonance d'une démocratie vivante et forte.

Au-delà des secousses actuelles, soyez convaincus bien, mesdames et messieurs, de la bonne marche du palais, malgré ses piétinements impatients, ses boitillements incertains, son cloche pied incomparablement assumé, ses grandes enjambées maladroites, ses petits pas, son pas lent ou ses pas de géant, ses sautilllements parfois surprenants, ses sauts dans l'inconnu, ses allers et retours incessants, ses cent pas, ses courses effrénées contre le temps avec ses sprints subis, et parfois son sens incomparable du sur place, ses pas comptés, ses pas sautillés et bonds en avant ou ses pas de côté, ses pointes et demi pointes, pas chassés et même ses faux-pas, ses ralentis agaçants, pas glissé, avec une aversion pour toute mise au pas ou pour le pas cadencé, notre maison, consciente de la fragilité de l'équilibre de la marche compte sur ses plus sûrs appuis que sont la Loi et l'indépendance... et surtout, la confiance dans notre mission et la fierté de l'exercer.

Aucun pas de l'homme n'est ni perdu ni inutile dès lors qu'il est en direction de l'autre. L'universalité de l'homme, si bien sculptée par GIACOMETTI, se trouve plus que jamais dans sa stature debout d'une marche décidée.

Relevons donc avec empressement le défi d'une modernité éclairée et laissons l'empreinte d'une justice sereine et forte afin que le citoyen de notre pays aille avec une confiance totale à sa rencontre. Écoutons plus que jamais le tic-tac et observons le pas du cheval...

Monsieur le Procureur, vous donnant acte de vos réquisitions à la mode du juge BRIDOYE, écorché par la plume acerbe de Rabelais que :

*« Mesdames et Messieurs, et comme il est d'usage de la judicature à laquelle nos droits commandent toujours de déférer, ayant bien vu, revu, lu, relu, paperassé, feuilleté des plaintes, ajournements, comparutions, commissions, informations, avant-procédés, productions, allégations, interdits, contredits, requêtes, enquêtes, répliques, dupliques, tripliques, écritures, reproches, griefs, salvations, recollements, confrontations, acariation, libellés, apostole, lettres royaux, compulsoires, déclinatoires, anticipatoires, évocations, envois, renvois, conclusions, fins de non procédés, affrontements,, confessions, exploits et autres dragées et épiceries d'une part et d'autre, comme doit faire le bon juge, sans oublier pour bonne mesure, nos « excels, mels et autres twitts malencontreux et open data », laissant la plume et le clavier, tout à la fois, je constate, exténué sans doute mais si fier de l'être, dans la parfaite continuité des services, l'observation des règles du code de l'organisation judiciaire, en son article [R 111-1](#) et [R111-2](#) du code de l'organisation judiciaire. Que l'année judiciaire 2020, dans la bonne marche des siècles, plus que jamais enthousiaste, renaisse éternellement des cendres judiciaires, dans la sérénité et le respect, pour 12 nouvelles lunes et nous l'espérons ... sous un soleil radieux et bienveillant pour chacun d'entre vous et pour souhaiter avec vous longue vie au tribunal judiciaire !*

Avez-vous d'autres réquisitions, M. le Procureur ?

C'est donc avec empressement que nous vous vous invitons, à rejoindre sans piétinement excessif mais d'un pas décidé par la salle des pas perdus, le foyer où les galettes de l'amitié vous seront servis. L'audience solennelle de rentrée est levée.

**Marc POUYSSEGUR**  
**Président du tribunal judiciaire de TOULOUSE**

*7. Audience solennelle de rentrée du Tribunal de  
Commerce du 22/01/2020*



**Audience Solennelle du 22 janvier 2020**

***Principaux chiffres de l'activité du Tribunal et de son Greffe  
en 2019***

## Activité de la juridiction

<b>Tribunal</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre d'affaires introduites pendant l'année	<b>5 267</b>	<b>5 059</b>	<b>4 838</b>
- dont matière contentieuse	949	904	938
- dont matière procédures collectives	4 318	4 155	3 900
Nombre d'affaires jugées pendant l'année	<b>5 459</b>	<b>5 131</b>	<b>4 828</b>
- dont matière contentieuse	1169	929	944
- dont matière procédures collectives	4 290	4 202	3 884
<b>Président</b>			
Nombre d'ordonnances de référé	776	766	706
Nombre d'ordonnances d'injonction de payer	2 414	2 663	2 581
Nombre d'ordonnances sur requêtes	4 464	3 790	3 578
<b>Juges Commissaires</b>			
Nombre d'ordonnances	6 046	5 451	5 022
<b>Total décisions</b>	<b>19 159</b>	<b>17 801</b>	<b>16 715</b>

### Procédures collectives

<u>Ouvertures</u>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Sauvegarde	7	7	24
Redressement judiciaire	304	264	268
Rétablissement professionnel	1	3	3
Liquidation judiciaire	677	619	575
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>893</b>	<b>870</b>
Nombre d'emplois concernés	2383	1952	2996

#### Activités

Industrie manufacturière	6,47%	7,39%	5,75%
Construction	24,27%	22,96%	25,06%
Commerce	24,87%	24,64%	21,26%
Transports et entreposage	3,34%	3,02%	4,37%
Hébergement, restauration	13,95%	14,11%	14,60%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,16%	5,49%	6,44%
Activités de services administratifs et de soutien aux entreprises	7,48%	7,61%	5,63%
Autres	14,46%	14,78%	16,89%

<u>Issues des procédures</u>	2017	2018	2019
Conversion de sauvegarde en redressement judiciaire	1	1	0
Conversion de sauvegarde en liquidation judiciaire	1	2	1
Conversion de redressement en liquidation judiciaire	240	215	241
Arrêt d'un plan de redressement	83	85	50
Arrêt d'un plan de sauvegarde	9	4	8
Arrêt d'un plan de cession	10	19	21

#### Sanctions

Interdiction de gérer	4	60	70
Faillite personnelle	0	0	3
Comblement de l'insuffisance d'actif	6	9	2

### **Prévention des difficultés des entreprises**

	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises nouvelles reçues	612	606	608
Nombre d'entretiens du juge	857	948	926
Nombre d'emplois concernés	4 042	4 326	4 812

*dont* Mandat ad hoc / conciliation 80 68 74

#### Procédures amiables

Mandat ad hoc	46	40	41
Conciliation	34	28	33
<i>dont conciliation après mandat ad hoc</i>	21	16	11

#### Issues des procédures amiables

Fin de procédure	33	25	32
Procédure collective	24	16	33
Constat accord	17	8	3
Homologation accord	6	2	3
En cours	35	52	38

## 8. Prise de fonction des Juges consulaires 2020 - Biographies

### Prise de fonction des Juges consulaires 2020

#### Biographies

##### Monsieur Marc Bouhana



Né en 1955, Marc Bouhana a effectué l'ensemble de sa carrière à l'Entreprise Industrielle, qui au cours des décennies a changé de mains plusieurs fois, Vinci, GDF Suez, et finalement Engie. Marc a débuté dans le monde de l'emploi à 19 ans en tant que Monteur électricien et terminé sa carrière récemment en tant que Directeur général adjoint chez Engie. Avec une carrière longue et riche d'aventures entrepreneuriales, telles que la création d'agence au Royaume Uni, en Russie et en Pologne, Marc s'est appuyé sur le savoir-faire des anciens pour progresser. Transmission et humanisme sont des valeurs qui l'ont fortement marqué tout au long de sa vie professionnelle.

##### Monsieur Gérard Chauvet



Originaire de Reims, diplômé d'un Master 2 à l'IAE de Paris, Gérard Chauvet a effectué sa carrière principalement dans l'agro-alimentaire. En 2001 il intègre Toulouse Boncolac, filiale de la coopérative 3A en tant que directeur des ventes puis directeur commercial d'une autre filiale de 3A. Membre actif de l'aéroclub de Lasbordes, Gérard Chauvet, quand il ne pilote pas, s'adonne aux joies des sports et des voyages en moto.

##### Monsieur Marc de Chefdebien



Né à Nantes en 1956, Marc de Chefdebien fait ses études de droit à Bordeaux. Après avoir goûté au monde de la banque et de la franchise, Marc rachète en 1992 un cabinet d'administrateur de biens à Toulouse. Il est élu Juge consulaire en 2005 au tribunal de commerce de Toulouse et quittera en 2012 sa charge de président de chambre. Avec la cessation de son activité professionnelle en 2020, Marc reprend son activité avec plaisir au tribunal de commerce.

##### Monsieur Luc Janicot



Diplômé de l'école Centrale Paris et d'un Master Science de l'université Simon Fraser de Vancouver, Luc Janicot a effectué tout son parcours professionnel au sein du groupe EDF dans le domaine de la distribution d'électricité et de l'éclairage public. En 2001, il prend les fonctions de Directeur Adjoint du centre de distribution EDF-GDF en Charente Maritime, puis en 2005 Directeur Finances d'Enedis en région Sud-Ouest, basé à Toulouse. Il termine sa carrière comme Directeur délégué France de la Direction des Services Supports d'Enedis.

##### Monsieur Olivier Valette-Paris



Originaire de Toulouse, Olivier Valette-Paris est Docteur en Pharmacie, spécialiste en pharmacie hospitalière. Après une carrière en médecine nucléaire au Centre Claudius Regaud, il s'installe en 2007 à son compte en Pharmacie d'officine au centre de Toulouse. Engagé très tôt dans la démarche d'Assurance de la Qualité dans le monde de la santé, Olivier se consacre depuis 2019 à la création d'une entreprise de consulting et formation des pharmaciens pour la mise en place de méthodes modernes de gestion et d'un système d'assurance qualité dans les officines. Olivier Valette-Paris est également passionné de droit. Il espère apporter son expérience et contribuer efficacement au travail du Tribunal de Commerce.

## Divers

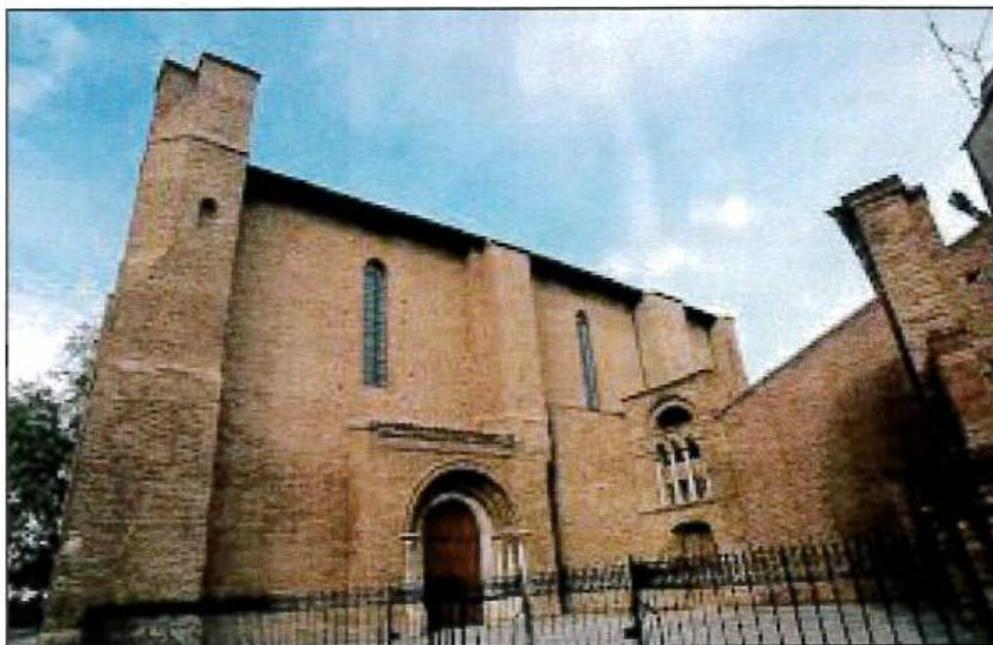
### *9. Formation des nouveaux experts de CAABLE du 27/02/2020*



Formation animée par Jérôme GORIOUX et Dominique DALLAY, chargés de la formation des nouveaux experts de justice de la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX.

Madame Brigitte PHEMOLANT, Conseillère d'Etat et Présidente de la cour administrative d'appel de Bordeaux a clôturé cette journée riche et productive.

**10. Concert des élèves du Conservatoire Régional de  
Toulouse du 05/03/2020**



**Concert des élèves du Conservatoire  
Régional de Toulouse**

**Jeudi 5 mars 2020, 14h30**  
**Auditorium Saint-Pierre des Cuisines**



**Trio Op.49 n°1, 1er et 2ème mouvements, F. MENDELSSOHN**

Raphaël GRANDPIERRE, Violon  
Ainhoa LEGUY, Violoncelle  
Tanguy VERNEUIL, Piano

**Trio en Sol Majeur, Mouvements 2, 3 et 4, C. DEBUSSY**

Laura LECOCQ, Violon  
Mado PARROU, Violoncelle  
Lætitia DODE, Piano

**Quatuor avec Piano Op.15 n°1, 1er et 3ème mouvements,  
G. FAURE**

Clara LACOUT, Violon  
Fleur BLANCHARD, Alto  
Clarisse LESAGE, Violoncelle  
Mathilde ANSELME, Piano

**Quintette Op.81 n°2, 3ème mouvement, A. DVORAK**

Capucine DE BELLEFROID, Violon  
Emma GUERREIRO, Violon  
Elena HAIRA, Alto  
Mado PARROU, Violoncelle  
Louisa DEPPE, Piano

**“Youkali”, Extrait de l’opéra “Marie Galante”, K. WEILL**

Claire-Lise BOUTON, Chant  
Maïlys ARRAT, accordéon

**“Dama d’Arago”, Traditionnel catalan**

Claire-Lise BOUTON, Chant  
Maïlys ARRAT, accordéon

**Quatuor de trombones “Les cèpes”**

Hugo ALFOS  
Nicolas TREPP  
Lucien CARRIERE  
Mathéo MAZILLO

1. Adagio 3ème symphonie, C. SAINT-SAËNS  
(Arrangement : François BOGAERT)  
2. “Valse” VOGEL

**Symphonie espagnole, E. LALO**

Manon BALLETT, Violon  
Tanguy VERNEUIL, Piano

**Quatuor de trombones “Les cèpes” de retour pour le final**

Gershwin (Arrangement: François BOGAERT)  
“Pirates des Caraïbes”, K. BADELTT  
(Arrangement: François BOGAERT)

**ENTRACTE**



Compagnie des Experts de Justice près la cour d’appel de TOULOUSE  
Siège Social : Cour d’Appel de Toulouse – Place du Salin – 31000 TOULOUSE  
Courriel : [secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)



Compagnie des Experts de Justice près la cour d’appel de TOULOUSE  
Siège Social : Cour d’Appel de Toulouse – Place du Salin – 31000 TOULOUSE  
Courriel : [secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

**DIVERS**



Gzt 19/40

[www.expert-judiciaire-tlse.org](http://www.expert-judiciaire-tlse.org)

N° déclaration Préfecture : W 31 301 8230  
adresse postale : 10 Place du Salin - 31068 TOULOUSE  
[secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org](mailto:secretaire.general@expert-judiciaire-tlse.org)

36